

Politique de bonne conduite

INTRODUCTION	1
DEFINITION ET CADRE	2
LES VALEURS EUROPEENNES	2
UNE APPROCHE COLLECTIVE	3
INTERVENTION A L'ECOLE	5
SUIVI DISCIPLINAIRE	6
REGLEMENTS ET POLITIQUES	6

INTRODUCTION

Cette politique de bonne conduite fait partie des documents composant la stratégie globale de bien-être des élèves de l'EEB2, parmi lesquels le règlement de l'école et les règles générales des Ecoles européennes.

Elle est également conforme au document "Cadre d'action pour le bien-être des élèves des Écoles européennes" (Réf. : 2022-01-D-6-fr-2,) approuvé par le Conseil supérieur en avril 2022, et aux objectifs généraux des Écoles européennes visant à encourager la tolérance, la coopération, la communication et l'ouverture aux autres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école.

La présente politique décrit les principes généraux et nos attentes en termes de gestion du comportement, les systèmes et les processus que nous avons mis en place pour promouvoir et gérer le comportement, et les outils élaborés pour rendre cela possible.

Une éducation holistique accorde de l'importance au bien-être des élèves et du personnel d'une école. Si une personne se sent satisfaite, sûre d'elle, épanouie et respectée, il est fort probable qu'elle réussisse mieux sur le plan éducatif ou professionnel. Notre bien-être est devenu une priorité à laquelle nous devons accorder plus d'attention. Au fil des ans, nous avons donc mis en œuvre un certain nombre d'initiatives et de projets pionniers dans le domaine du bien-être, un sujet qui est devenu l'un des aspects centraux de notre école.

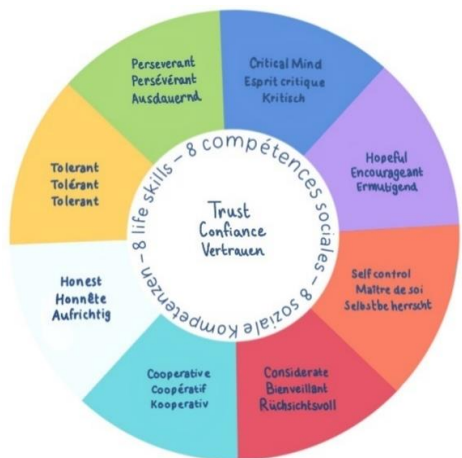
DEFINITION ET CADRE

Le comportement peut être défini comme la manière de se conduire envers ou devant les autres. Il inclut les réponses individuelles ou collectives à des situations particulières ou à des conditions et circonstances spécifiques.

Tous les membres de la communauté de l'EEB2 - élèves, parents et membres du personnel - sont censés se comporter de manière appropriée et respectueuse envers les autres et l'environnement scolaire à tout moment.

Un bon comportement et sa maîtrise à l'école sont essentiels pour que les élèves puissent apprendre et atteindre leur plein potentiel.

Par cette politique, nous voulons nous assurer que les élèves se sentent en sécurité à l'école, qu'ils puissent travailler dans un environnement d'apprentissage paisible et productif, qu'ils sachent que leurs parents et le personnel travaillent ensemble pour les soutenir et utilisent des méthodes de renforcement positif, qu'ils soient à l'abri des comportements inappropriés ou menaçants, des abus et de l'intimidation, qu'ils fassent de bons choix et qu'ils assument la responsabilité de leurs actes et de leurs décisions.



Notre "politique de bonne conduite" s'inscrit dans le cadre du projet des 8 compétences sociales. Nous attendons de tous les membres de notre communauté scolaire qu'ils soient honnêtes, coopératifs, prévenants, tolérants, persévérants, pleins d'espoir, dotés de l'esprit critique nécessaire et capables de se maîtriser.

La confiance, y compris dans notre approche disciplinaire, est essentielle. Les valeurs de l'école sont la base d'un **comportement POSITIF** dans notre école et sont enracinées dans les principes des Ecoles européennes.

LES VALEURS EUROPEENNES

Nous pensons qu'il est essentiel de rappeler à l'ensemble de la communauté scolaire les valeurs fondamentales de l'Union européenne et, par extension, celles des Ecoles européennes.

Nous nous référons au Traité sur l'Union européenne, à l'article 2 : *"L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société où règnent le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes"*.

En outre, l'UE a établi des lignes directrices concernant le discours de haine par le biais de plusieurs directives et règlements. La décision-cadre sur le racisme et la xénophobie de 2008 est l'une d'entre elles. Elle oblige les États membres à criminaliser l'incitation publique à la violence ou à la haine contre des groupes fondés sur la race, la couleur, la religion, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique.

En tant qu'école, et école Européenne en prime, nous sommes profondément attachés au respect de ces valeurs fondamentales et nous appliquons une politique de tolérance zéro à l'égard du racisme, des discours de haine et de l'extrémisme. Nous voulons également protéger les minorités et nous continuerons à le faire. Nous prenons notre responsabilité de sauvegarde des principes démocratiques très au sérieux.

Si nous soutenons fermement le droit des élèves à exprimer leurs opinions et même à critiquer l'école, il est essentiel que cela se fasse dans le cadre du respect des valeurs européennes. Nos conseillers pédagogiques restent à l'écoute des suggestions et des préoccupations des élèves, garantissant ainsi un dialogue ouvert dans un environnement respectueux.

Nous apprécions sincèrement le rôle que jouent les parents et le personnel dans la sensibilisation, la promotion et la protection de ces valeurs fondamentales, y compris parmi nos enfants et nos élèves. Nous comptons sur la coopération et le soutien de l'ensemble de la communauté scolaire pour favoriser un environnement scolaire respectueux et inclusif.

UNE APPROCHE COLLECTIVE

Le bon comportement est une valeur fondamentale pour l'ensemble de la communauté scolaire. La prévention est le moyen le plus efficace de lutter contre tout écart de comportement. L'école cherche donc à créer un environnement propice pour encourager les élèves à se comporter de manière appropriée.

Si les parents/représentants légaux ont la responsabilité première d'élever et d'éduquer leurs enfants, l'école a un rôle pédagogique à jouer dans la sensibilisation à ce qui constitue un bon comportement et dans la **promotion d'un comportement positif** à l'école et au sein de la communauté.

Les enseignants, les conseillers, les surveillants et les autres **membres du personnel** aident les élèves à :

- développer leur estime de soi
- promouvoir un comportement positif à l'école à tout moment,
- discuter et définir des attentes claires avec leurs élèves en ce qui concerne le bon comportement afin de favoriser une atmosphère positive, bienveillante et solidaire dans les locaux de l'école et au sein de l'ensemble de la communauté scolaire.

Pour ce faire, le personnel de l'école doit :

- être visible et accessible à l'école
- assurer les tâches de surveillance
- veiller à la sécurité et au bien-être de tous.
- intervenir activement en cas de problème et informer/communiquer/demander de l'aide si nécessaire
- organiser ou participer à des ateliers, des excursions, des activités, des semaines de projet, des voyages scolaires, etc. en fonction de l'âge
- s'engager dans le moment de classe ; maintenir un dialogue ouvert avec les élèves, travailler au niveau de la prévention et promouvoir et construire une dynamique de classe/groupe positive
- promouvoir un comportement positif en soulignant les comportements positifs, en fixant des limites claires conformément à notre règlement et en contribuant aux activités de prévention organisées par l'école.
- donner eux-mêmes le bon exemple

Les **parents/représentants légaux** jouent également un rôle clé dans le renforcement de notre approche en :

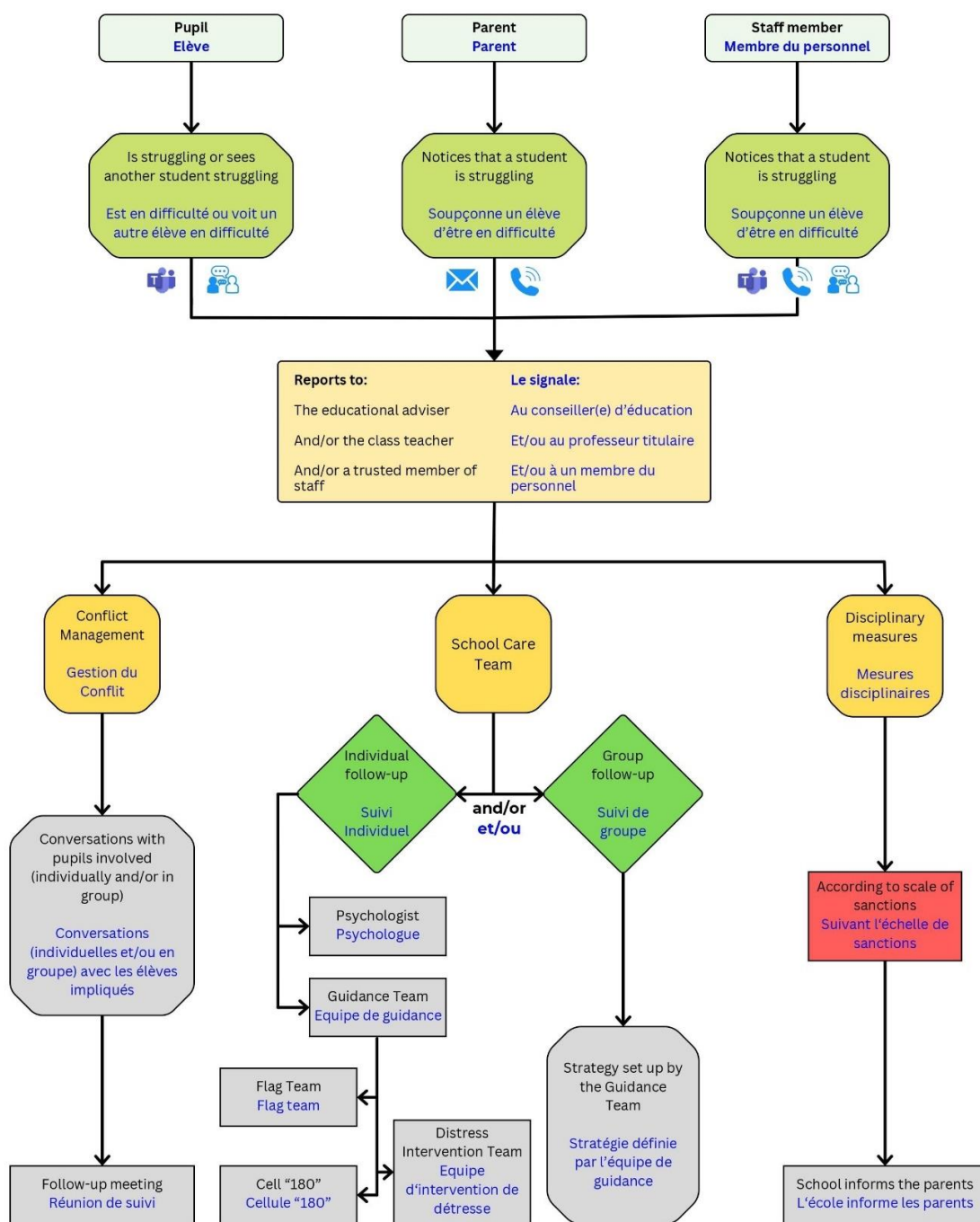
- acceptant le règlement et la politique de l'école (= automatiquement en signant les documents en ligne pertinents au début de l'année scolaire)
- en encourageant le respect des autres dans l'éducation de leur enfant et en donnant le bon exemple
- soutenant l'école lorsqu'un suivi disciplinaire, conforme à l'échelle des sanctions, est donné à leur enfant
- étant respectueux dans leurs communications avec les membres du personnel de l'école
- surveillant et intervenant au niveau des médias sociaux - appareils mobiles

Nos élèves doivent :

- être aimables envers eux-mêmes et envers les autres
- agir en conformité avec le règlement de l'école, les politiques et le cadre des 8 compétences de vie
- construire et maintenir avec leurs pairs, des relations respectueuses et saines où le consentement est essentiel
- participer activement aux moments de classe, aux ateliers, aux activités, aux excursions...
- signaler immédiatement les problèmes les concernant ou concernant d'autres personnes au conseiller d'éducation ou à une autre personne de confiance adulte à l'école.
- assumer la responsabilité de ses actes en cas de manquement à la discipline.

INTERVENTION A L'ECOLE

L'organigramme suivant indique les moyens de contacter l'école pour les élèves, les parents et les membres du personnel, ainsi que la manière dont l'intervention se déroule à l'école.



SUIVI DISCIPLINAIRE

Une approche disciplinaire, en particulier dans une école aussi grande que la nôtre, est essentielle pour établir des limites claires, promouvoir la sécurité, protéger les autres et encourager les élèves à assumer la responsabilité de leurs actes.

Une sanction disciplinaire est aussi un processus d'apprentissage, souvent accompagné d'une tâche pédagogique ou communautaire. Elle vise à éviter qu'une situation similaire ne se reproduise et à apprendre des erreurs commises.

Grâce aux outils extranet "**rapport disciplinaire**" et "**dispositifs mobiles**", les membres du personnel peuvent signaler d'éventuels problèmes. Ensuite, les conseillers pédagogiques du groupe d'âge de l'élève définiront le suivi conformément au règlement. Les parents peuvent consulter les problèmes signalés à l'aide de l'outil extranet destiné aux parents.

Une **échelle de sanctions** transparente est incluse dans notre règlement scolaire, où différents niveaux de sanctions (en fonction de la gravité du problème) conduisent à différentes sanctions possibles. Au cas par cas et conformément à cette échelle, nous visons à maintenir une approche honnête et conséquente.

Pour les **enfants ayant des besoins particuliers**, des sanctions (correctives ou privatives) sont parfois nécessaires, comme pour les autres enfants. Tous les comportements qui compromettent le respect et la sécurité font généralement l'objet de mesures disciplinaires. Les comportements directement liés à un trouble ne sont généralement pas sanctionnés.

Les sanctions peuvent aider les enfants à modifier leur comportement et à acquérir de nouvelles compétences. L'école reconnaît que les enfants ayant des besoins particuliers peuvent parfois avoir besoin d'explications supplémentaires pour comprendre certaines règles, le but du suivi et les raisons pour lesquelles leur comportement est inacceptable. Le développement cognitif de l'élève sera pris en compte à tout moment pour éclairer les décisions relatives aux sanctions. Dans des cas spécifiques, des plans de comportement peuvent être mis en place en consultation avec les parents et le personnel concerné.

REGLEMENTS ET POLITIQUES

Le Règlement général des Ecoles européennes, ainsi que notre propre règlement scolaire (révisé annuellement), constituent le fondement d'une vie commune dans un environnement harmonieux et pacifique.

Vous trouverez ce règlement sur notre site web, ainsi que toutes nos politiques clés qui soutiennent un environnement sûr et favorable pour vivre, grandir, choisir et apprendre : [Règlement et politiques de l'EEB2](#). En inscrivant un enfant dans notre école, les élèves et leurs parents s'engagent à s'aligner sur les règlements et politiques et à les (faire) respecter.